

LE CHANVRE EN CONSTRUCTION :

une filière wallonne innovante qui se bâtit !



Porté par des citoyens, des agriculteurs et des entrepreneurs, tous idéalistes et un peu fous, soutenu par les pouvoirs publics, le chanvre s'est petit à petit inséré dans le paysage agricole et industriel wallon.

Une filière est née, qui n'arrête pas de grandir. Elle crée des produits, de l'activité, des emplois et un savoir-faire neufs dans notre région.

Selon les besoins et les marchés, le chanvre se fait fil, vêtement, corde, isolant, aliment, onguent, paillage, parpaing, béton.

C'est tout un environnement économique qui se forme au départ de cette noble plante.



EN VITESSE :

Le chanvre pour les nuls

Le chanvre est une culture indigène ancienne, qui était courante chez nous jusqu'au début du XIX^e siècle.

Le chanvre industriel ne contient pas de substance psychotrope (THC).

Seuls les agriculteurs sont admis à cultiver du chanvre, et uniquement des variétés autorisées.

La plante est composée de trois parties, chacune valorisable pour des usages différents :

1. *Une graine oléagineuse appelée **CHÈNEVIS** (riche en Oméga 3, dépourvue de gluten), valorisée en alimentation et en cosmétique ;*
2. *Une fibre très résistante appelée **FILASSE** (c'est la « peau » de la tige), valorisée en textile, papeterie, plasturgie, construction ;*
3. *Une paille ligneuse et cassante appelée **CHÈNEVOTTE** (c'est la « chair » de la tige), valorisée en élevage, horticulture et fruiticulture, aménagements extérieurs, construction.*

En mélange chaux-chanvre, c'est la partie ligneuse du chanvre (la chènevotte) qui est employée. Elle est obtenue par un processus de défibrage, consistant à la séparer mécaniquement de la partie fibreuse (la filasse) de la plante.

En panneau isolant, c'est la partie fibreuse qui est employée.




chanvre
wallon